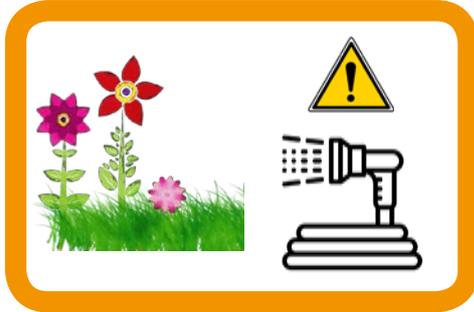


Mesures de restrictions à respecter

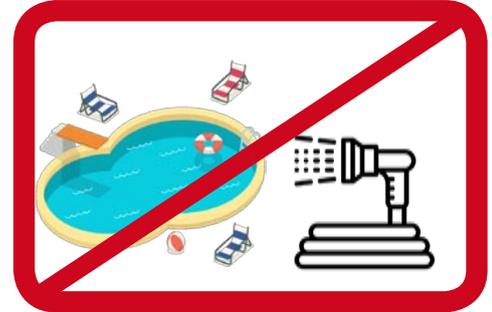
Niveau alerte



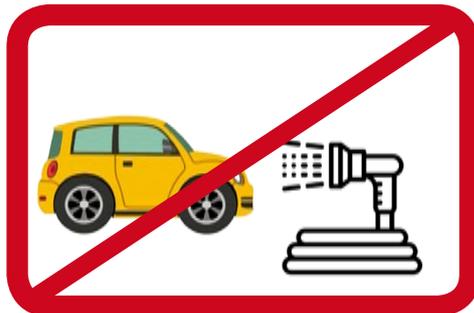
Interdiction d'arroser
les pelouses
les massifs fleuris
entre 11h et 18h



Interdiction d'arroser
les jardins potagers
entre 11h et 18h

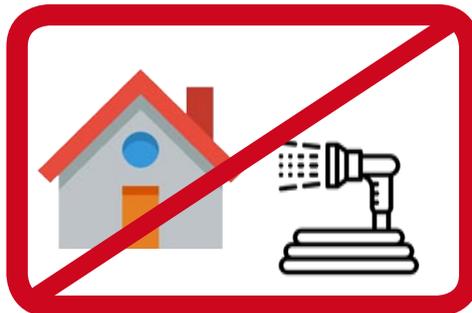


Interdiction de remplir les plans
d'eau, piscines privées (de plus d'1 m²)...
sauf lorsque ce remplissage est lié à la sécurité de
l'ouvrage ou des utilisateurs, sauf lors de la première
mise en service pour réception de travaux



Interdiction de laver
les véhicules particuliers

Ne pas laver les voitures
hors stations professionnelles
équipées de système à recyclage



Interdiction de nettoyer
les façades, toitures, trottoirs et
autres surfaces imperméabilisées
sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise
de nettoyage professionnelle.



Interdiction d'arroser
les terrains de sport, les stades,
les établissements équestres,
entre 11 h et 18 h
les golfs entre 8h et 20 h



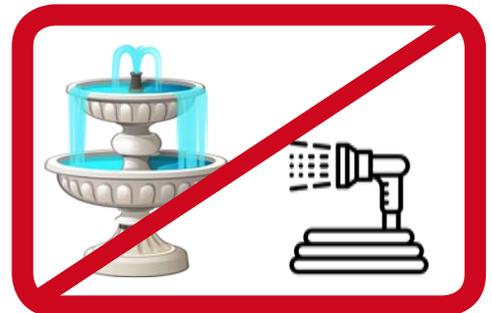
Restriction
de l'irrigation agricole

consultez l'arrêté sur
www.oise.gouv.fr



Réduction de la
consommation industrielle

conformément aux arrêtés préfectoraux d'autorisation
en vigueur



Interdiction d'alimentation des
fontaines publiques d'ornement

en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement
possible.

